Image not found or type unknown

VOYAGISTE : ERREUR SUR MONTANT

Par **Agath1987**, le **31/07/2015** à **17:22**

Bonjour à tous,

Tout d'abord je tiens a remercier par avance tous ceux qui me reponderont.

Les faits :

Je me presente dans le bureau d'un voyagiste, et choisi un sejour pour un total de 2600 Eur. Et depose un cheque de reservation de 700 Eur.

La Conseillère "A", créer un contrat "A" avec mentioné dessus
** total contrat 2600 eur**
** total encaissement 700 eur** (par cheque, mais pas encaissé, il est resté ds le dossier)
** solde a régler 1900 eur**
Tout ce qu'il y a de plus normal donc.

Puis je decide de changer d'Hotel et de date, et me rends chez le voyagiste pour solder le voyage frais de modif compris.

Jour "B", je suis reçu par conseillère "B" TOUTE SEULE DANS L'AGENCE CE SOIR LA, qui crée un contrat "B" avec le nouvel hotel, les nouvelles dates, les frais de modifs, j'etais dans l'optique de tout payer cash mais elle me dit que sur le contrat "A" le cheque est encaissé.
le contrat mentionne :
** total contrat 2700 eur **
** total encaissement 2705 eur ** (cheque du contrat "A" et cash, avec 5 eur en plus car elle n'avait pas de monaie)
** solde a régler -5 eur **

Le tout daté signé, sans reserves. Contrat soldé.
signé en deux exemplaires et je repart avec le mien.

Deux jour apres la conseillère "A" m'appel me disant qu'elle vu que j'ai soldé mon voyage, que j'ai fais un bon choix blablabla et qu'elle a PASSÉ A LA BROYEUSE LE CHEQUE DE RESERVATION DE 700eur (ben oui puisque j'ai soldé le voyage Cash, hien !)

Je n'ai rien répondu a cela.

Deux jour apres, la conseillère "B" m'appel "heu... bonjour... je vous appel parcequ'on a fait une erreur... il manque 700 eur..."

Qu'estion simple et sans détour, concretement qu'est ce que le voyagiste peux faire mtn que j'ai mon contrat de vente de voyage signé daté "soldé" ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés